

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE BIMBO DAY CARE INC.	Numéro de permis 910000	Date d'inspection Le 12 avril 2021	
Nom de l'établissement Garderie Bimbo Daycare Inc.		Numéro de téléphone (506) 548-8069	
Adresse 644 University Dr Bathurst NB E2A 2W6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	15 avr. 2021	12 avr. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite faite à l'établissement pour un suivi d'inspection de surveillance. - Le ratio est respecté lors de la visite. - Plusieurs rencontres ont été faites sur les lieux de l'établissement par l'agente pédagogique et la mentore. Des exemples, explications, des mises en situation ainsi qu'un accompagnement direct ont été offerts pour monter des portfolios plus complets. Une nette amélioration a été constatée et observée lors de ma visite, les éducatrices sont motivées et prêtes à apporter les changements dans la documentation qui se retrouvent dans les portfolios. Des constellations ont été observées lors de la visite.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 avril 2021

Date

original signé par
Lisa Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 avril 2021

Date